

Compte rendu de la réunion des Délégués du Personnel du 05/05/2009



Vous trouverez ci-dessous les questions posées à la Direction par vos délégués du personnel C.F.T.C lors de la réunion du 05 mai 2009.

Secteur Montage :

1. **Question C.F.T.C :** Ligne W204 poste 25 : Cela fait un an qu'une demande pour que le poste utilisé en 3 zones soit mis en poste annexe. Il arrive que les opératrices doivent produire la moitié de la production, voire même jusqu'à 450 pièces. A quelle date ce poste sera-t-il changé de place ?

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER répond que le déplacement de ce poste est toujours d'actualité. En fait, nous avons attendu la venue de la ligne AMG pour réorganiser l'ensemble de la zone BEA et des postes annexes à l'arrière de la ligne L1 W204. Ce changement sera réalisé en juin 2009

2. **Question C.F.T.C :** Ligne T 3000 : emballage de produits finis très bruyant. Pourrait-on en revoir la structure ?

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER dit que cette question n'est pas assez claire. Il informe toutefois que la ligne T3000 produit en moyenne 20 groupes / jour, c'est-à-dire en moyenne 3 emballages de produits finis / jour. Par conséquent, il pense que ce point n'est plus tellement d'actualité

3. **Question C.F.T.C :** Ligne T8 : pourquoi le ravitailleur de l'équipe 2 n'a pas eu les mêmes formations que celui de l'équipe 1 ?

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER fait part des informations en sa possession. Il s'avère qu'un temps de formation insuffisant et des informations incomplètes ont conduit à une mauvaise gestion de ce transfert. Il précise également que la durée de la formation varie selon le poste et la personne qui y est affectée. Il souhaite que ces problèmes de formation soient mieux maîtrisés et traités de manière anticipée dans le souci d'une meilleure efficacité.

4. **Question C.F.T.C :** Ligne T8 : il faudrait fermer les trous des gaines de l'ancienne ligne PTC G3-2 car il fait vraiment froid quand les opérateurs travaillent en dessous.

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER dit que cette demande a été transmise aux STG. La réparation de cette bouche d'aération sera réalisée en semaine 21.

Secteur Injection :

5. **Question C.F.T.C :** Lorsque le manager de la logistique appelle le manager de l'injection pour le prévenir que le stock de la campagne en cours est plein, le manager de l'injection continue quand même à faire injecter le même modèle. Où les caristes doivent-ils stocker les B12 pleins ?

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER répond que la programmation des lots d'injection ne relève pas du rôle du manager de la logistique mais du gestionnaire d'unité. Le service injection doit respecter un certain nombre de règles dont la taille de lot prévue dans notre système de gestion Heijunka box. Une règle interne a été mise en place. Elle a été fixée d'un commun accord entre les responsables du service Injection et ceux du service Logistique. Elle stipule qu'en présence d'un stock de 3 à 4 jours, si la travée est remplie, le service injection doit arrêter de produire.

Secteur Logistique :

6. **Question C.F.T.C :** Sous la tente, l'animateur de progrès a défini des emplacements de stockage pour les produits finis et les emballages vides. Ces emplacements ne sont pas respectés. Il y est déposé des palettes avec des cartons d'emballages et des ETM. Il faudrait que les managers fassent respecter ce lieu de stockage pour éviter tout débordement.

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER informe que M. ROHLMANN fera un rappel des règles de stockage aux managers.

7. **Question C.F.T.C :** Expédition : sachant que toutes les heures un camion arrive et qu'il y en aura bientôt plus avec les camions polonais qui vont se rajouter, il va vite y avoir un débordement aux Halls 5 et 6. Comment le chef de service compte-t-il gérer cela ?

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER répond que les emplacements de stock des halls 5 et 6 ont été optimisés pour faire face aux volumes prévisionnels

Divers :

8. **Question C.F.T.C :** La CFTC a fait une demande par mail à la direction pour l'obtention d'un ordinateur pour son local. Qu'en est-il ?

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER répond qu'il est en attente des résultats d'une analyse de l'état actuel qu'il a demandé au service Informatique.

9. **Question C.F.T.C :** S'il n'y a plus de chômage, faut-il quand même solder les congés ?

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER répond positivement : les congés doivent être soldés. Il précise également que dans le cas où une personne a un solde important de congés, il faudra traiter ce cas de manière adaptée.

10. **Question C.F.T.C :** Comment ont été payés les jours fériés –vendredi saint et lundi de Pâques- inclus dans une période de chômage ?

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER dit qu'ils seront payés comme des jours fériés normaux et ceci à titre tout à fait exceptionnel.